



# AVIS PUBLIC

## Règlement No. 437

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Montréal, en vertu des pouvoirs que lui confère la Charte de ladite Cité, a adopté un règlement intitulé "Règlement No 437 amendant le règlement No 358, concernant la construction des édifices sur certaines rues dans le quartier St-Henri, tel qu'amendé par les règlements Nos 429 et 434".

L. O. DAVID,  
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,  
Hôtel de Ville,  
Montréal, 26 juillet 1911.



# CITE DE MONTREAL

## Soumissions pour Egouts.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Bureau des Commissaires, seront reçues à leur bureau, à l'Hôtel de Ville, jusqu'à midi, mardi le 8 août 1911, pour la construction d'égouts dans les rues ci-dessous mentionnées, suivant les profils et devis que l'on peut voir au bureau du Surintendant des égouts, à savoir:

**QUARTIER NOTRE-DAME DE GRACES**  
L'avenue Oxford, du chemin de la Côte St-Antoine à l'avenue Notre-Dame de Graces.  
L'avenue Plateau, du chemin de Lachine à la voie du Pacifique Canadien.

## QUARTIER ROSEMONT

Rue Bourbonnière, des limites de Maisonneuve jusqu'au boulevard Rosemont.  
Rue Jeanne d'Arc, des limites de Maisonneuve jusqu'au boulevard Rosemont.  
Sur le boulevard Rosemont, à partir de la 8ième avenue jusqu'au chemin de la Côte St-Michel.

## QUARTIER BORDEAUX

Rue Persillier, à partir du boulevard Gouin jusqu'au chemin de la Côte St-Michel.  
Les soumissions seront ouvertes par les Commissaires en présence des intéressés, à midi, mardi le 8 août 1911.  
La plus basse ou aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.  
Toutes informations requises seront données au bureau du Surintendant des égouts.  
Le tout suivant le règlement No 298.

Par ordre du Bureau,

L. N. SENECAL,  
Secrétaire.

Bureau des Commissaires,  
Hôtel de Ville,  
Montréal, le 27 juillet, 1911.



# PUBLIC NOTICE

## By-Law No. 437

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the City of Montreal, in virtue of the powers conferred upon it by the Charter of said City, has adopted a by-law known as "By-Law No. 437 to amend by-law No. 358, concerning the erection of buildings on certain streets in St. Henry Ward, as amended by by-laws Nos. 429 and 434".

L. O. DAVID,  
City Clerk.

City Clerk's Office,  
City Hall,  
Montreal, July 26th 1911.



# CITY OF MONTREAL

## Tenders for Sewers.

SEALED TENDERS, addressed to the Board of Commissioners, will be received at their office, City Hall, until noon Tuesday August 8th, 1911, for the construction of sewers in the undermentioned streets, according to the sections and specifications on view in the office of the Superintendent of sewers, viz:

### NOTRE DAME DE GRACES WARD.

Oxford avenue, from Côte St. Antoine road to Notre Dame de Graces avenue.  
Plateau avenue, from Lachine road to the Can. Pac. Ry. tracks.

### ROSEMONT WARD.

Bourbonnière street, from Maisonneuve limits to Rosemont Boulevard.  
Jeanne d'Arc street, from Maisonneuve limits to Rosemont Boulevard.  
Rosemont Boulevard, from 8th avenue to St. Michel road.

### BORDEAUX WARD

Persillier street, from Boulevard Gouin to Viel street.

The tenders will be opened by the Commissioners, in the presence of the interested parties, at their regular meeting, in their Board room, at twelve o'clock noon, Tuesday August 8th, 1911.

The lowest or any tender will not necessarily be accepted.

All information required will be given at the office of the Superintendent of sewers.

The whole in accordance with by-law No. 298.

By order of the Board,

L. N. SENECAL,  
Secretary.

Board of Commissioners' Office,  
City Hall.  
Montreal, July 27th 1911.